

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Raccordement au Réseau Public de Transport d'Electricité du parc éolien en mer au large de Fécamp - Société Réseau de transport d'Electricité (RTE) -

Il est prescrit pour une durée de 38 jours, du mardi 1er septembre 2015 au jeudi 8 octobre 2015 inclus, une enquête publique unique relative au projet de raccordement au réseau public de transport d'électricité du parc éolien en mer au large de Fécamp présenté par la société Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

L'enquête regroupe :

- une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de la liaison double 225 000 volts Hautes Falaises - Sainneville et de la liaison 225 000 volts Sainneville – Pont Sept 2 en vue de l'instauration de servitudes ;
- une enquête publique au titre de la loi sur l'eau (articles L214-1 et suivants du code de l'environnement) relative à la réalisation des travaux d'installation de la liaison double 225 000 volts Hautes Falaises – Sainneville en vue d'obtenir l'autorisation visée à l'article R 214-1 rubrique 4.1.2.0. : travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu d'un montant supérieur ou égal à 1 900 000 euros – autorisation) ;
- une enquête publique au titre de l'article R2124-7 (en application des articles L2124-1 à L2124-3) du code général de la propriété des personnes publiques, en vue d'obtenir la concession d'utilisation du domaine public maritime visée à l'article L2124-3 en vue de l'installation de la liaison double 225 000 volts Hautes Falaises - Sainneville ;
- une enquête publique préalable à l'approbation de projet d'ouvrage des travaux d'extension du poste 225 000 volts de Sainneville.

Le projet consiste à installer une liaison double 225 000 volts sous-marine et souterraine du poste de transformation en mer au large de Fécamp jusqu'à Fécamp, puis depuis cette commune jusqu'au poste de Sainneville. Sont également prévus une extension de ce poste et un renforcement du réseau en amont en créant une liaison 225 000 volts souterraine entre le poste de Sainneville et le poste de Pont Sept au Havre.

Le projet de création d'un parc éolien en mer au large de Fécamp porté par la société EOHF, de raccordement de ce parc au réseau public de transport d'électricité par la société RTE, d'installation d'une base des opérations de maintenance à Fécamp porté par la société EOHF et d'installation d'un site de fabrication des fondations gravitaires au Havre porté par la société EOHF constituent un programme de travaux au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement.

Les communes concernées par l'enquête sont :

- au titre de la déclaration d'utilité publique, les communes de Fécamp, Saint-Léonard, Froberville, Epreville, Auberville-la-Renault, Saussezemare-en-Caux, Bretteville-du-Grand-Caux, Goderville, Ecrainville, Manneville-la-Goupil, Saint-Sauveur-d'Emalleville, Vergetot, Hermeville, Epouville, Manéglise, Sainneville, Saint-Martin-du-Manoir, Montivilliers, Harfleur, Le Havre ;
- au titre de la loi sur l'eau et de la concession d'utilisation du domaine public maritime, les communes de : Yport, Criquebeuf-en-Caux, Saint-Léonard, Fécamp, Senneville-sur-Fécamp ;
- au titre de l'extension du poste de Sainneville, les communes de Sainneville et Manéglise.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Fécamp.

L'autorité compétente pour déclarer l'utilité publique en vue de l'instauration de servitudes est le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE). L'autorité compétente pour autoriser au titre de la loi sur l'eau, approuver la concession d'utilisation du domaine public maritime et approuver le projet d'ouvrage est le préfet du département de la Seine-Maritime.

La commission d'enquête est composée de :

M. André Chevin, directeur technique de société pétrolière retraité, président. Mme Ghislaine Cahard, professeur des écoles retraitée et M. Roger Savajols, inspecteur d'académie retraité, membres titulaires. En cas d'empêchement, la suppléance du président de la commission d'enquête est assurée par Mme Ghislaine Cahard. M. Jean-Luc Lainé, chef département hygiène sécurité environnement retraité, membre suppléant.

Le dossier, qui comporte une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale - conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) - et un registre d'enquête sont déposés pendant la durée de l'enquête publique dans les mairies des communes concernées. Les observations, propositions et contre-propositions du public peuvent :

- être consignées sur le registre d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies au public ;
- être adressées par correspondance au président de la commission d'enquête à l'adresse de la mairie de Fécamp (1 place du Général Leclerc 76400 Fécamp), commune siège de l'enquête, ou par voie électronique à l'adresse [pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr). Elles sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais et annexées au registre d'enquête.

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête reçoit en personne les observations, propositions et contre-propositions du public aux jours et heures ci-après dans les mairies de :

Epouville mercredi 30 septembre 2015 de 9h à 12h • Epreville vendredi 4 septembre 2015 de 16h à 19h • Fécamp mardi 1<sup>er</sup> septembre 2015 de 14h à 17h et jeudi 8 octobre 2015 de 14h à 17h • Goderville mercredi 9 septembre 2015 de 9h à 12h • Harfleur vendredi 25 septembre 2015 de 9h à 12h • Le Havre lundi 5 octobre 2015 de 13h30 à 16h30 • Manéglise samedi 12 septembre 2015 de 9h à 12h • Manneville-la-Goupil lundi 14 septembre 2015 de 15h à 18h • Montivilliers mardi 8 septembre 2015 de 9h à 12h • Sainneville jeudi 3 septembre 2015 de 15h à 18h • Saint-Léonard lundi 21 septembre 2015 de 14h à 17h • Saint-Martin-du-Manoir vendredi 18 septembre 2015 de 15h à 18h • Saint-Sauveur-d'Emalleville mardi 22 septembre 2015 de 9h à 12h.

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)).

Des informations relatives au projet peuvent être demandées à M. Alexandre Irlé, responsable de projet - tél 01 49 01 30 59  
[alexandre.irlé@rte-france.com](mailto:alexandre.irlé@rte-france.com)

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commission d'enquête dans les mairies, préfectures et sous-préfectures et sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.